République Française
Département : CHARENTE-MARITIME
Arrondissement : Rochefort
Commune : PUYRAVAULT

Procès verbal

Le mardi 27 mai 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 20 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Raymond DESILLE.

Secrétaire de la séance : Antoine RUBIO

Présents : Raymond DESILLE, Gérard ALAIRE, Antoine RUBIO, Frédéric ANGIBAUD, Erwann BELLY, Aurélie CHAUVIN, David JOUBERT, Marie MAINGOT, Stéphanie PAJOT, Thomas RAMBEAU, Dominique SOUCHET
Représentés : Marie-Laure FELIX représentée par Raymond DESILLE, Jenny HURTAUD représentée par Antoine RUBIO
Absents et excusés : Florent BOUILLAUD

Ordre du jour :
1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 16 avril 2025.
2- Garderie périscolaire 2025-2026 : vote tarifs, horaires et règlement.
3- Fixation prix du repas de cantine pour la rentrée scolaire 2025-2026.
4- Convention de participation financière de la Région Nouvelle Aquitaine à la mise en place d'accompagnateurs dans les transports scolaires pour les élèves de maternelles.
5- Renforcement de la sécurité routière sur la commune.
6- Aménagement d'un espace public à vocation ludique et sportive :
- Restitution enquête publique en cours auprès des habitants.
- Analyse des différentes offres d'aménagement suite à consultation des entreprises.

7- Projet éolien sur la commune de Vouhé.
8- Divers

Début de séance : 20 heures 00

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 avril 2025.
Monsieur le Maire demande s'il y'a des observations concernant le dernier compte-rendu.
Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 16 avril 2025.

2- Rentrée scolaire 2025- 2026 : Adoption horaires, tarifs et règlement garderie périscolaire (N° DE_022_2025)
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, à la rentrée scolaire 2025-2026 :

- les horaires de garderie restent inchangés :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : Matin de 7h30 à 8h20 et le soir de 16h40 à 18h30.

- les prix restent inchangés :
0,50 € par 1/4h pour un enfant, 0,75 € pour deux enfants, 1 € pour trois enfants et 10 € par 1/4h et par enfant au-delà de 18h30 (le 1/4h commencé est du). Exclusion, après 3 dépassements.

- Adopte le règlement intérieur de la garderie périscolaire municipale, ci-annexé.

3- Fixation prix repas cantine année scolaire 2025-2026 (N° DE_023_2025)
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, suite an nouveau contrat avec CONVIVIO,

- décide de fixer les prix pour la rentrée scolaire 2025-2026 :
- le repas cantine enfants à 3,60 €
- le repas cantine adultes à 4,32 €.

- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

4- Autorisation à M. le Maire à conclure la convention de participation financière à la mise en place d'accompagnateurs dans les transports scolaires pour les élèves de maternelles avec la Région Nouvelle Aquitaine (N° DE_024_2025)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la région vient de mettre en place son nouveau dispositif d'aide à l'emploi d'accompagnateur d'élèves en maternelle dans les transports scolaires régionaux à compter de la rentrée 2025 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2027-2028.
Nous concernant, comme nous avons une convention qui s'achève à la fin de cette année scolaire, la Région maintient le dispositif existant : éligibilité à la subvention régionale dès lors qu'un enfant en maternelle est inscrit dans l'année scolaire en cours au transport scolaire régional desservant notre école.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer avec la région la convention de participation financière à la mise en place d'accompagnateur dans les transports scolaires pour les élèves de maternelles.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention, ci-annexée.
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

5- Renforcement de la sécurité routière sur la commune (N° DE_025_2025)
Suite à la commission de "voirie",
Suite à l'interpellation permanente d'habitants sur la vitesse excessive dans nos deux villages, à l'étroitesse de certaines rues, au besoin de renforcement de la sécurité des administrés.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa volonté de concrétiser le projet de sécurité routière sur la commune. A l'instar de ce qui a été fait sur le village de Blameré (passage en zone 30 km/:h) il est proposé de la généraliser sur toute la commune.
Cette réduction de la vitesse autorisée à 30 km/h vise donc en premier lieu, à apaiser nos deux villages, à rendre les rues plus agréables pour les riverains. Le second objectif est celui de la sécurité routière à 30 km/h la distance de freinage est réduite de moitié et le champ visuel est considérablement élargi, ce qui limite aussi le risque d'accidents. Le passage de 50 km/h à 30 km/h a également un effet sur le bruit celui-ci étant diminué de moitié. Comme l'on fait plusieurs communes d'Aunis-sud, il vous est demandé d'autoriser le maire à prendre toutes les dispositions, pour prendre l'arrêté municipal et en avertir le Préfet, la gendarmerie et le Département. De nouveaux panneaux aux entrées de la commune indiqueront ces nouvelles dispositions et une signalétique au sol sera mise en place pour plus de visibilité sur les deux villages.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 9 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, autorise Monsieur le Maire a prendre un arrêté municipal pour le passage à 30 km/h sur la commune de Puyravault en agglomération avec effet au 1er octobre 2025.

6- Projet aire de jeux et de sport (N° DE_026_2025)
Monsieur le Maire donne les premiers résultats du sondage portant sur le projet d'installation d'une aire de jeux pour tout âge, réalisé auprès des administrés, 87 retours : jeux enfants seuls 29, parcours sportif seul : 41, jeux et parcours sportif : 14, autres : 3. Fin du sondage le 31 mai 2025.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées et plusieurs rendez-vous ont été effectués de manière à se rapprocher des attentes des élus et des administrés quant à la future installation à savoir Jeux d'enfants (Structures de jeux, pyramide corde, Portique balançoire) et parcours sportifs (Module parcours, appareils de sport).

Deux des trois entreprises sollicitées ont proposé une offre commerciale,
- la société PERMASOL sise à Saint-Médard 17, de 72 557,00 € HT (87 064,80 € TTC)
- PCV Collectivités sise à Echiré 79,
  - version 1 de 68 087,00 € HT (81 704,40 € TTC)
  - version 2 de 66 100,00 € HT (79 320,00 € TTC)
  - version 3 de 65 423,10 € HT (78 507,72 € TTC)
  - version 4 de 74 511,00€ HT (89 426,40 € TTC)

Monsieur le Maire informe que par arrêté préfectoral la subvention au titre de la DETR nous a été attribuée d'un montant de 18 139,38 € sur une dépense de 72 557,50 €. Nous avons sollicité l'aide du Département, notre dossier a été examiné aujourd'hui 27 mai par la Commission permanente. La décision finale nous sera donnée prochainement.

Monsieur informe qu'il a pris rendez-vous auprès du CAUE (Centre d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour des conseils sur l'emplacement des jeux et équipements sportifs ainsi que sur le volet

paysager du site. Sous réserve de confirmation par l'entreprise choisie. Les travaux pourraient débuter en septembre 2025.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de choisir entre les offres commerciales proposées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, excepté Monsieur David JOUBERT, qui ne prend pas part au vote car lien de parenté avec l'une des entreprises,

- décide de choisir la société PERMASOL.
L'offre choisie inclus l'installation d'une structure de jeux pour enfants, d'une pyramide de corde, d'un portique balançoire et pour la zone d'activité physique, un module de 8 postes de travail musculaire et 3 appareils de fitness.
- charge Monsieur le Maire du suivi administratif, financier et technique pour la réalisation de la présente délibération.

7- Projet éolien sur la commune de Vouhé (N° DE_027_2025)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un projet de création d'un parc éolien existe sur la commune de Vouhé à proximité des villages de Blameré et Puyravault. Ce projet est porté par la société Volkswind. Un mât de mesure est déjà installé.

Considérant que la commune sera déjà dotée prochainement d'un parc de 8 éoliennes.
Considérant que le projet s'il se réalise va fortement impacter la population de Blameré et Puyravault.
Considérant l'inquiétude des membres du conseil de l'impact sur l'environnement de la commune : pollution visuelle, risque pour la santé (bruits, infrasons, syndrome de l'éolien), dépréciation de l'immobilier.
Considérant que si le projet se réalise les habitants de Blameré et Puyravault vont subir un effet d'encerclement considérable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre une position CONTRE la poursuite du projet éolien sur la commune de Vouhé.

8- Divers

Monsieur le Maire informe :

- ✓ Au cours du mois de mai il y' a eu une naissance et un mariage.
- ✓ La plantation du parterre de la place de l'église a été réalisée. Merci à nos deux agents techniques Jérôme et Donatien.
- ✓ Monsieur Antoine RUBIO a téléphoné au Département, direction des infrastructures pour connaitre les raisons du retard du fauchage des bermes sur les routes départementales. Raison évoquée matériel : en panne.
- ✓ La commune a réceptionné les travaux du lotissement 'Les jardins du chemin vert".
- ✓ Les festivités du 14 juillet auront lieu à l'espace du Ruisseau. Une brève pyratelle qui sera prochainement distribuée communiquera toutes les informations pour s'inscrire au repas.
- ✓ La fibre optique a été installée à la mairie et à la bouquinerie.
- ✓ Le devis de Longuépée pour les travaux de débermage prévus courant septembre – octobre 2025 sur la voie communale n° 7 dite « chemin de Surgères » et sur une partie de la voie communale n°1 dite « Chemin de la Bachellerie » et pour la remise en état de la voirie, sur 500 m, de la VC7 a été signé. Le coût total des travaux se chiffre à 43 912,44 € TTC.
- ✓ La journée du patrimoine aura lieu cette année le 20 septembre 2025. La RESE proposera la visite du château d'eau de Puyravault.
- ✓ Le tirage au sort des jurés d'assise pour 2026 a eu lieu à la mairie de Surgères le 21 mai dernier. Deux administrés de notre commune ont été tirés au sort.
- ✓ Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu : le 02 juillet 2025 à 20h
  le 27 août 2025 à 20h

Fin de séance : 22 heures 00

Raymond DESILLE
Président de séance

Antoine RUBIO
Secrétaire de séance

MAIRIE DE PUYRAVAULT 17770